

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 044-284400025-20240319-2024_009_DI-DE



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Budget principal

Conseil d'administration du 19 mars 2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE.....	3
BUDGET PRINCIPAL : L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE	4
1/ Évolution des Équilibres financiers	4
2/ La section de fonctionnement	5
Les dépenses de fonctionnement.....	5
Les recettes de fonctionnement.....	10
Le résultat de fonctionnement	13
3/ La section d'investissement	14
Les dépenses d'investissement.....	14
Les recettes d'investissement	15
Résultat d'investissement.....	15

PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Il permet au Président ordonnateur de rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration et traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui donnent vie au projet du Centre de gestion.

Il permet en outre d'apprécier la santé financière du Centre à travers l'évolution des équilibres budgétaires et comptables et le résultat dégagé. En effet, celui-ci contribuera à financer les projets futurs, au regard des compétences et spécificités du CDG en matière d'ingénierie et d'appui aux collectivités sur le territoire. Il est aussi le moyen de faire face aux aléas internes et externes, comme ce fut le cas en 2020.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du comptable public, avec lequel il doit être strictement en cohérence. Le résultat constaté est ensuite affecté au budget 2024 par l'adoption du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, disponible sur demande, les principales réalisations de l'année 2023 ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL : L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE

Alors que le budget primitif 2023 prévoyait une épargne brute (avant prise en compte de la dotation aux amortissements) de 140 250 € et un virement à la section d'investissement de 2 281€ avant reprise des excédents antérieurs, le compte administratif 2023 affiche une **épargne brute bien supérieure, à hauteur de 581 000 €**, soit un résultat annuel de 443 000 €.

Les recettes s'avérant légèrement inférieures à la prévision (-244 000 €), cette amélioration du résultat est avant tout le fruit de dépenses contenues, en particulier en matière de masse salariale. Comme cela est décrit infra, la conjonction des difficultés à recruter pour répondre aux besoins de personnel temporaire (-218 000 €), quelques vacances de postes internes, le décalage de quelques mois de la mise en œuvre du nouveau système de régime indemnitaire et la baisse du coût de l'assurance des risques statutaires se traduisent par une masse salariale inférieure de 463 000 € à la prévision. S'ajoute une maîtrise des charges à caractère général, dont la réalisation est inférieure de 170 000 € à la prévision.

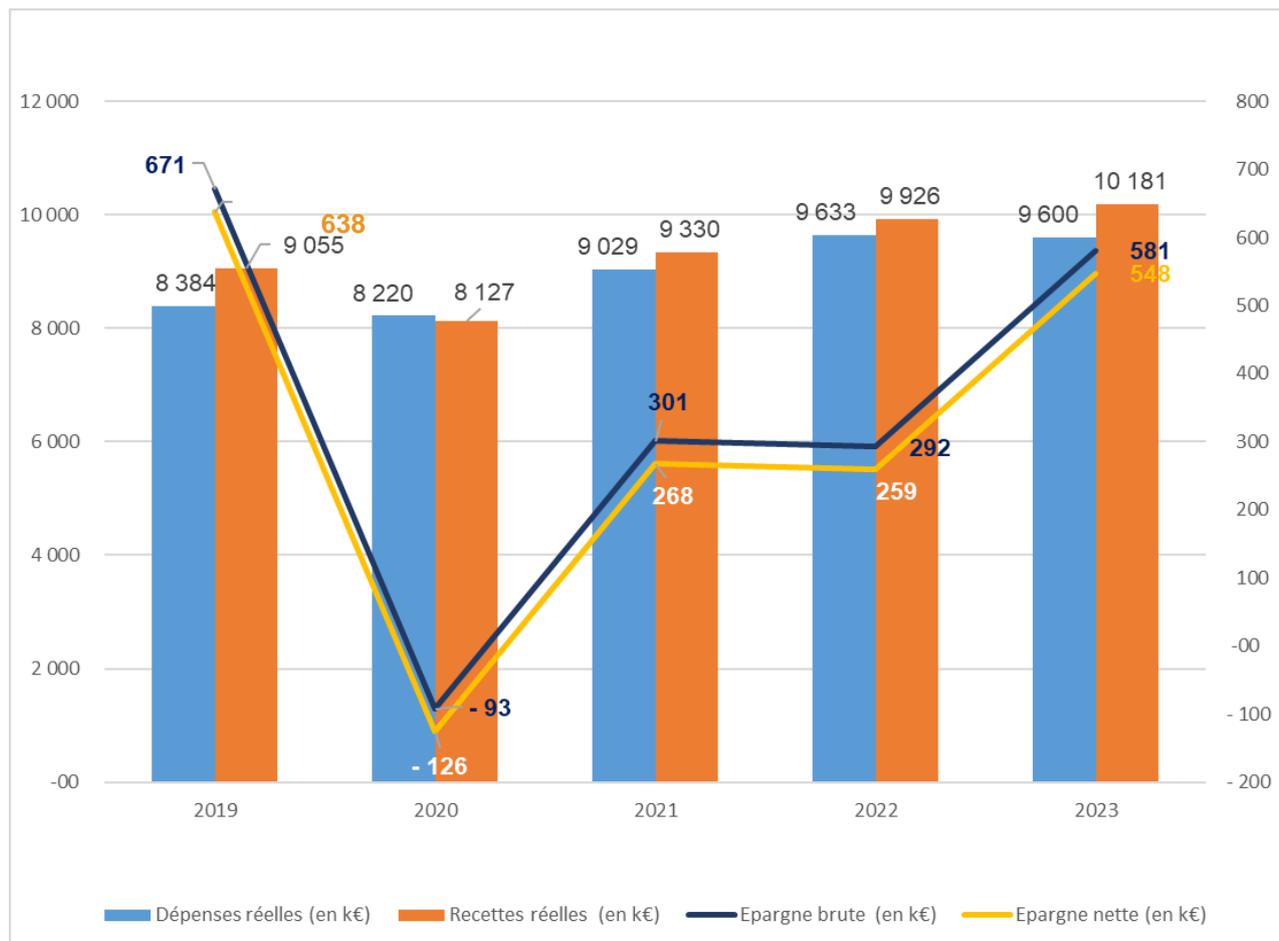
Ce résultat positif vient porter **l'excédent cumulé de fonctionnement à 2 593 100 €** et confirme la trajectoire financière du Centre de gestion. Cet excédent en sécurise la gestion avant une année 2024 ambitieuse, marquée par la refonte de l'infrastructure informatique et l'accroissement de nos offres de service notamment en termes de santé au travail et d'emploi.

1/ ÉVOLUTION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des épargnes depuis 2019 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes courantes de fonctionnement	8 908 443 €	8 123 897 €	9 327 163 €	9 925 885 €	10 170 662 €
Dépenses courantes de fonctionnement	8 369 339 €	8 186 163 €	9 022 027 €	9 609 913 €	9 590 600 €
Épargne de gestion courante	539 104 €	- 62 266 €	305 137 €	315 972 €	580 063 €
Recettes financières	- €	- €	- €	- €	
Charges financières	3 687 €	3 313 €	2 940 €	2 567 €	2 193 €
Recettes except	146 085 €	3 275 €	3 092 €	- €	9 908 €
Charges except	10 480 €	30 692 €	4 293 €	20 908 €	6 863 €
Épargne brute	671 022 €	- 92 996 €	300 996 €	292 497 €	580 914 €
Remboursement du capital de la dette	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €
Épargne nette	637 689 €	- 126 329 €	267 662 €	259 164 €	547 581 €
Capital restant dû	308 660 €	277 778 €	244 445 €	208 333 €	175 000 €
Capacité de désendettement (en années)	0,46	-2,99	0,81	0,71	0,30
Taux d'épargne brute	7,41%	-1,14%	3,23%	2,95%	5,71%

Évolution de l'épargne brute



2/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre budgétaire	CA 2022	CA 2023	Différence	Variation
011 - Charges à caractère général	1 576 821,97 €	1 506 394,99 €	- 70 426,98 €	-4,47%
012 - Charges de personnel	7 613 095,55 €	7 572 864,36 €	- 40 231,19 €	-0,53%
65 - Autres charges de gestion courante	419 995,16 €	511 340,27 €	91 345,11 €	21,75%
66 - Charges financières	2 566,67 €	2 193,33 €	- 373,34 €	-14,55%
67 - Charges exceptionnelles	20 908,43 €	6 863,07 €	- 14 045,36 €	-67,18%
Dépenses réelles	9 633 387,78 €	9 599 656,02 €	- 33 731,76 €	-0,35%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint quasiment **9 600 000 €**. Alors qu'elles connaissaient une dynamique importante depuis 2020 (+10% de 2020 à 2021 et +6,7% de 2021 à 2022), celles-ci se **stabilisent par rapport à 2022**.

Rapportées au BP 2023, les dépenses sont réalisées à hauteur de 93%.

	BP 2023	CA 2023	Différence	Réalisation
Dépenses réelles	10 284 500,00 €	9 599 656,02 €	- 684 843,98 €	93,34%

La répartition des dépenses entre les différents chapitres budgétaires reste stable par rapport à 2022, dominée par les charges de personnel, qui en représentent 62% pour ce qui concerne les services permanents et 79% au total, suivies des charges à caractère général (16%) et des autres charges de gestion courante (5%).

Des charges à caractère général maîtrisées

Les **charges à caractère général** atteignent **1 506 400 €**, soit 16% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en diminution de 4,5% par rapport à 2022 et leur taux de réalisation par rapport au BP 2023 est inférieur à 90% (-170 300 €)

La principale explication de cette diminution des charges à caractère général, tant par rapport au CA 2022 (-59 000 €) qu'au BP 2023 (-116 200 €), est le transfert d'une partie des honoraires versés aux médecins siégeant au conseil médical vers des vacations, comptabilisées au chapitre 012. Seules les expertises médicales nécessaires à la présentation des dossiers des agents aux séances du conseil médical sont dorénavant comptabilisées sur ce chapitre, soit 67 800 € en 2023. Ces expertises sont ensuite refacturées aux collectivités employeurs.

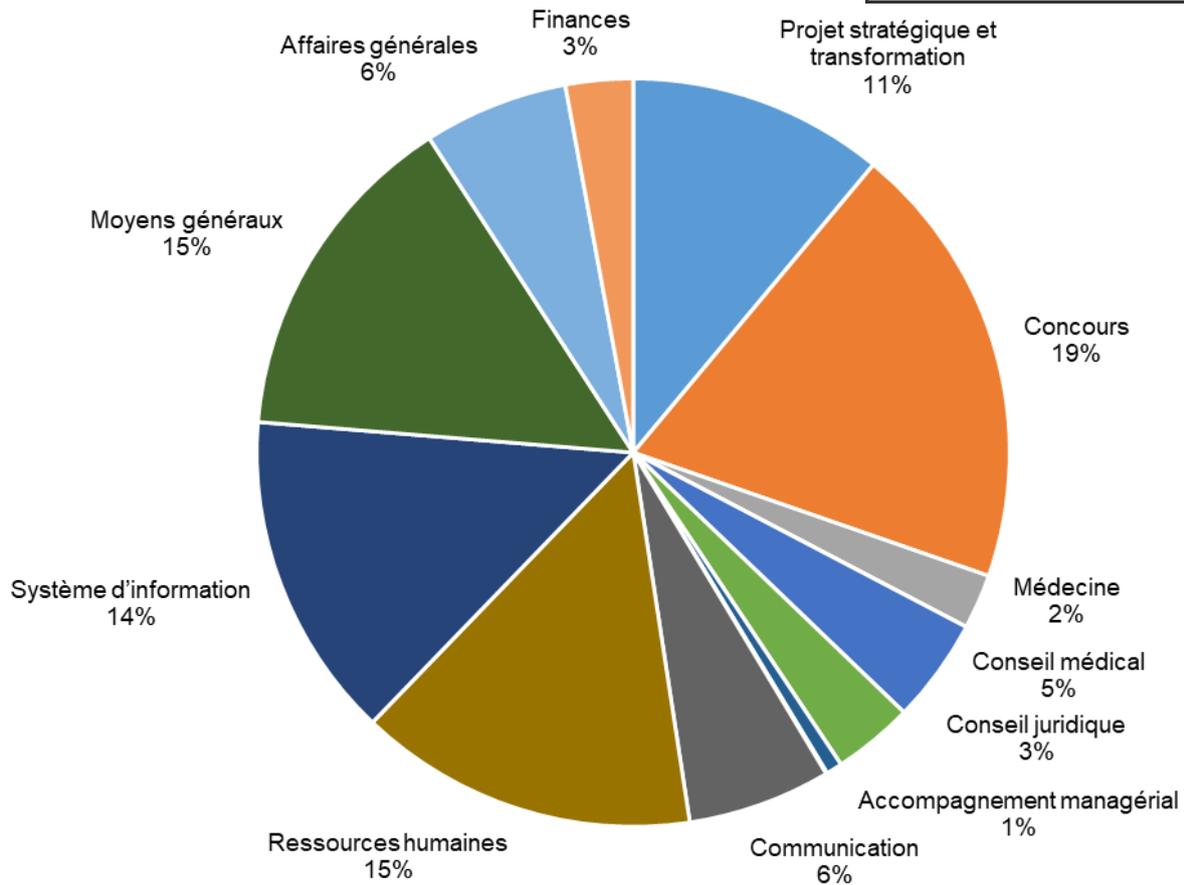
Par rapport à 2022, deux éléments conjoncturels expliquent aussi cette baisse des charges à caractère général :

- La mise en œuvre d'une solution de vote électronique pour les élections professionnelles de 2022, représentant une dépense exceptionnelle de 44 400 € au CA 2022 ;
- La diminution des participations à l'organisation de concours, en cohérence avec la planification inter-régionale et la prévision budgétaire 2023. Les dépenses liées aux concours passent ainsi de 381 500 € en 2022 à 291 200 € en 2023. Elles restent néanmoins le premier poste de dépense au sein des charges à caractère général.

Au regard de la prévision budgétaire 2023, on notera des efforts de gestion en matière de frais de réception et d'événementiel (- 16 000 €), d'affranchissement (-7 600 €) et de frais de télécommunication (-7 400 €). Les dépenses d'énergie ont augmenté de 23%, passant de 47 600 € en 2022 à 58 600 € en 2023, restant néanmoins conformes aux prévisions initiales (60 000 €).

La rationalisation des locaux de consultation pour la médecine du travail porte ses fruits avec une dépense inférieure de 6 000 € par rapport à la prévision.

Enfin, les dépenses pour des prestations d'étude et la formation sont aussi inférieures à la prévision, respectivement de 14 000 € et 27 000 € sans renoncement sur le développement des projets et des compétences associées.



Domaine	CA2022	BP2023	CA2023
Projet stratégique et transformation	68 537,40	180 000,00	165 941,00
Concours	381 446,79	288 100,00	291 217,84
Médecine	28 124,71	45 700,00	35 702,10
Prévention		5 000,00	-00
Conseil médical	127 009,27	184 000,00	67 780,55
Conseil juridique	97 369,22	44 000,00	52 313,28
Accompagnement managérial	6 000,00	7 000,00	10 474,02
Parcours professionnels			780,00
Communication	61 115,45	91 200,00	92 792,86
Ressources humaines	222 371,48	248 800,00	219 637,93
Système d'information	203 955,09	200 000,00	212 803,51
Moyens généraux	202 684,67	225 000,00	219 740,63
Affaires générales	89 100,79	112 600,00	93 615,93
Finances	37 997,63	45 300,00	43 595,34
Total général	1 525 712,50	1 676 700,00	1 506 394,99

Outre le financement des activités et services rendus par le Centre de gestion aux collectivités et établissements publics du territoire, ces dépenses ont accompagné plusieurs projets de transformation contribuant à la mise en œuvre du projet de mandat :

- l'évolution de l'organisation du service Médecine du Travail,
- l'élaboration du schéma directeur du système d'information,
- l'évolution de la politique d'accueil des publics (en cours),
- la mise en œuvre de l'instruction comptable M57
- le nouveau dispositif de régime indemnitaire (en cours).
- la stratégie de communication et la nouvelle identité visuelle du Centre de gestion,
- l'analyse stratégique et organisationnelle des directions Innovations Sociales et Prospective et Performance,

Une masse salariale contenue, reflet de la contraction des missions temporaires

Les **dépenses consacrées au personnel** représentent 62% des dépenses réelles de fonctionnement pour ce qui concerne les services permanents et 79% au total, soit 7 572 900 €, en baisse de 0,5% par rapport à 2022. Leur taux de réalisation par rapport au budget prévisionnel est de 94% (- 462 700 €).

Comme pour l'ensemble du secteur public, l'année 2023 est marquée par la mise en œuvre de **mesures gouvernementales** visant à renforcer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et l'attractivité de la fonction publique : augmentation du point d'indice de 1,5% à compter du 1^{er} juillet, points d'indice supplémentaires pour les agents les moins rémunérés, augmentation de la prise en charge des abonnements de transport collectif. S'y ajoute la **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**, que la bonne maîtrise de la masse salariale du Centre de gestion a permis de mettre en œuvre en 2023, au bénéfice de 72% des agents, pour un montant total de 45 100 €. A ces mesures s'ajoute l'effet report des mesures prises en 2022 (augmentation du point d'indice de 3,5% et augmentation du SMIC).

La masse salariale du Centre de gestion se décompose en trois pôles :

- Les **services permanents**

Ceux-ci représentent **62% des dépenses de fonctionnement** et 79% des dépenses de personnel, soit **5 975 000 €**, avec une progression de 3% par rapport à 2022.

Cette progression s'explique par des créations de postes conformes aux décisions prises lors du vote du budget :

- 1 emploi de catégorie B : gestionnaire paie pour répondre aux demandes croissantes des collectivités ;
- 1 emploi de catégorie C : assistance du service Médecine.

L'écart par rapport au budget prévisionnel, d'environ 197 000€, s'explique par les vacances de poste, notamment celle d'un poste de médecin, dont le recrutement reste en cours et le décalage de la mise en œuvre du nouveau dispositif de régime indemnitaire.

- Les **missions temporaires**.

Du fait des tensions sur le marché de l'emploi public et du déficit de candidatures notamment, les dépenses liées aux recrutements s'établissent à **1 061 500 €** en 2023, soit -218 000 € par rapport au prévisionnel. Les dépenses de personnel missions temporaires et remplacement représentent 14% des dépenses de personnel du Centre de gestion.

- Enfin, 431 400 € des dépenses de personnel concernent les fonctionnaires momentanément privés d'emploi (pour 155 600 €), les allocations de retour à l'emploi (32 000 €) et les personnels vacataires qui concourent de manière ponctuelle mais indispensable aux prestations du Centre de gestion : médecins qui instruisent les dossiers et participent aux séances du comité médical, jurys de concours, médiateurs et déontologues. Comme cela avait été anticipé en cours d'exercice, les vacations des médecins siégeant au conseil médical ont fortement augmenté, atteignant plus de 120 000 € (pour un prévisionnel de 72 000 €), du fait de la complexité accrue des dossiers et d'une rémunération revalorisée. Les autres vacations restent stables ou en diminution : 114 100 € pour les jurys de concours (pour un prévisionnel de 125 000 €) et 9 300 € pour les médiateurs et déontologues (pour un prévisionnel de 24 000 €)

Les dépenses liées au **contrat d'assurance des risques statutaires** sont aussi inférieures de plus de 50 000 € à la prévision, du fait du renouvellement du contrat à compter du 1^{er} janvier avec un taux réduit par rapport au précédent contrat.

Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** représentent 5% des dépenses, soit 511 300 €. Elles constituent le seul chapitre budgétaire à connaître une augmentation, de 21%.

Cette augmentation s'explique par

- les remboursements liés au droit syndical, représentant 402 300 €, en augmentation de 24% par rapport à 2022 (demandes de remboursements relatives à des exercices antérieurs pour plus de 100 000 €) ;
- les indemnités et déplacements des élus incluant les frais liés aux représentants du personnel siégeant dans les instances représentatives, s'établissant à 98 500 €, en légère hausse du fait de l'installation des nouveaux élus suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

Un peu plus de 2000 € ont été versés pour la participation au congé formation d'un agent.

Deux subventions ont été versées, à l'ANDCDG pour un montant de 500 € et au COS44 pour un montant de 2 600 €.

Des créances éteintes ont enfin été constatées pour un montant de 3 200 €.

Les autres dépenses, **charges financières et charges exceptionnelles**, couvrent une part résiduelle du budget. Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 6 900 €, correspondent à des titres annulés sur l'exercice 2022 et les charges financières, du fait d'un emprunt vieillissant, diminuent régulièrement et représentent moins de 2 200 € en 2023.

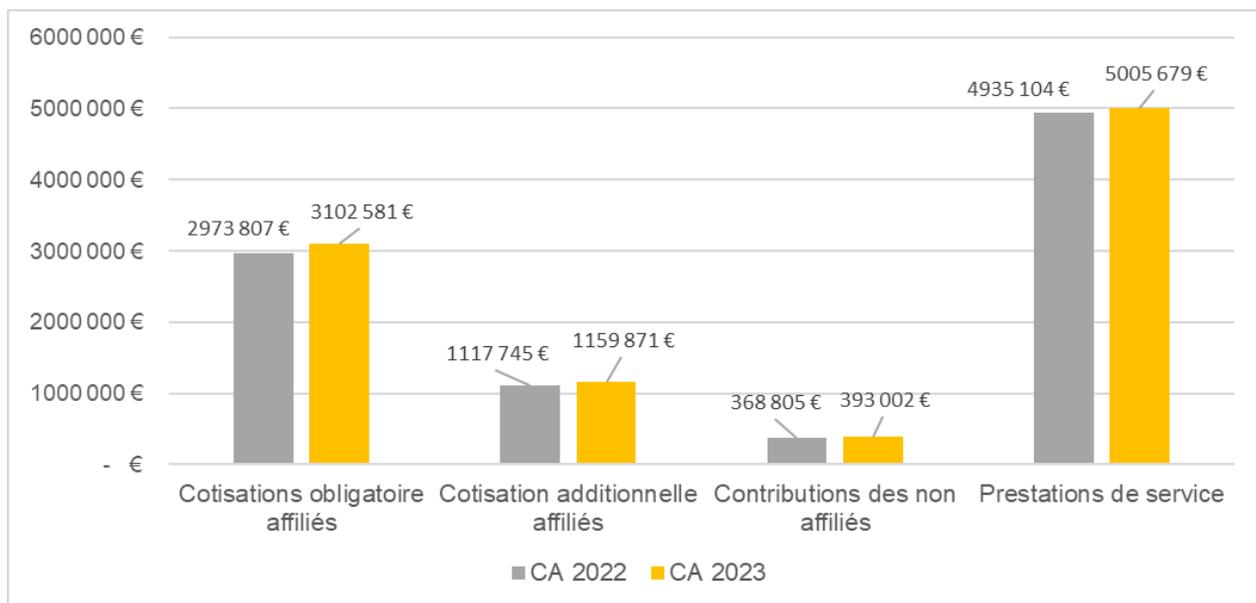
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre budgétaire	CA 2022	CA2023	Différence	Variation
013 - Atténuation de charges	176 705,65 €	104 345,08 €	- 72 360,57 €	-40,95%
70 - Produit des activités	9 395 460,27 €	9 661 133,96 €	265 673,69 €	2,83%
74 - Dotations, subventions et participation	301 476,46 €	352 492,03 €	51 015,57 €	16,92%
75 - Autres produits de gestion courante	52 242,28 €	52 691,16 €	448,88 €	0,86%
77 - Produits exceptionnels		9 907,57 €	9 907,57 €	
Recettes réelles	9 925 884,66 €	10 180 569,80 €	254 685,14 €	2,57%

Les recettes atteignent 10 180 600 €, soit une augmentation de 2,6% par rapport à 2022 et un taux de réalisation de 98% par rapport au budget prévisionnel.

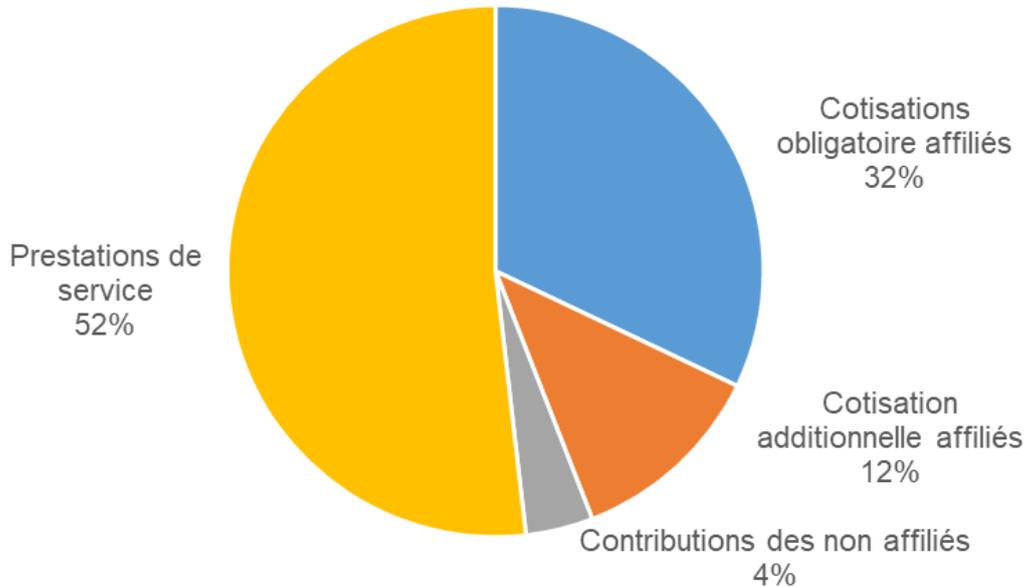
Le produit des activités : une dynamique toujours positive

Le **produit des activités** représente 95% des recettes de fonctionnement, soit 9 661 100 €, en croissance de 2,8 % par rapport à 2022 après 8,1% de 2021 à 2022. Il inclut le produit des cotisations ainsi que les recettes attachées aux prestations de service facultatives rendues par le Centre de gestion.



Les **cotisations et contributions**, s'établissent à 4 655 500 €.

Les recettes des **prestations de service** représentent 5 005 700 €, en progression de 1,4% avec un taux de réalisation de 100,7%. Elles représentent 52% du produit des activités.



La dynamique des prestations de services est impactée par la baisse des mises à disposition de personnel temporaire, dont les recettes diminuent de 21% soit 294 000 €, en écho à la baisse des dépenses correspondantes. Leur taux de réalisation par rapport au budget prévisionnel est de 76%. Ce poste de recettes reste néanmoins le deuxième parmi les recettes de prestation, à hauteur de 1 086 600 €.

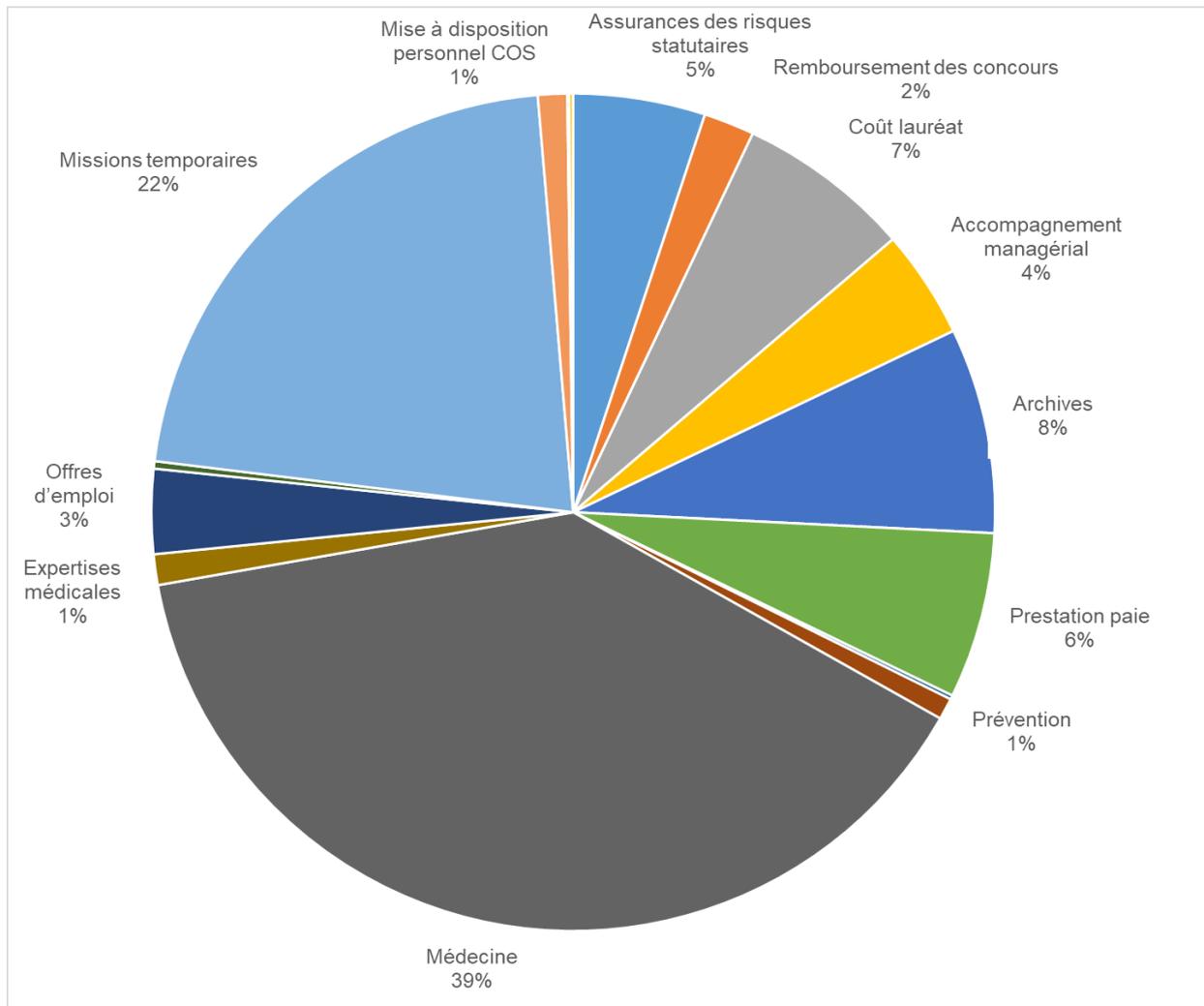
Les remboursements des dépenses d'organisation des concours, fortement liés au calendrier d'organisation, diminuent eux de 65% soit 183 500 €. En revanche, les remboursements de coûts lauréat font plus que doubler pour atteindre 335 000 € (100 300 € en 2022). Les recettes liées aux concours atteignent ainsi 282 100 € (taux de réalisation de 148%)

Le premier poste de recettes de prestation reste la médecine de prévention, la cotisation au service représentant 1 952 900 €, en hausse de 3%, avec un taux de réalisation de 104% qui s'explique par la dynamique de masse salariale des collectivités et établissements bénéficiaires.

Trois prestations connaissent une forte croissance :

- L'accompagnement aux transitions managériales et organisationnelles, avec une croissance de 100%, dont les recettes représentent 209 000 € (taux de réalisation 116%) ;
- La gestion du contrat d'assurance des risques statutaires, le nouveau contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier, se traduit par une croissance des recettes de 72%. Celles-ci s'élèvent à 253 000 € (taux de réalisation de 147%) ;
- La prestation paie, avec une croissance de 39%, dont les recettes représentent 321 000 € (taux de réalisation 118%) (ces dernières recettes bénéficient du report sur l'exercice 2023 de certaines recettes portant sur des prestations de 2022).

Décomposition des recettes liées aux prestations de service



Les autres recettes

Les **dotations, subventions et participations** augmentent de 17% pour atteindre 352 500 €. Les contributions des collectivités pour la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) augmentent pour atteindre 225 200 €, deux nouveaux agents ayant été pris en charge par le Centre de gestion en 2023.

En revanche, les transferts du budget annexe vers le budget principal au titre des concours diminuent, représentant 80 700 €.

Le Département maintient son soutien à l'accompagnement à la gestion des archives des collectivités et établissements publics du département avec une subvention de 32 500 €.

Les **autres produits de gestion courante** sont parfaitement stables, à hauteur de 52 700 € représentant le loyer perçu pour la mise à disposition de locaux au COS44.

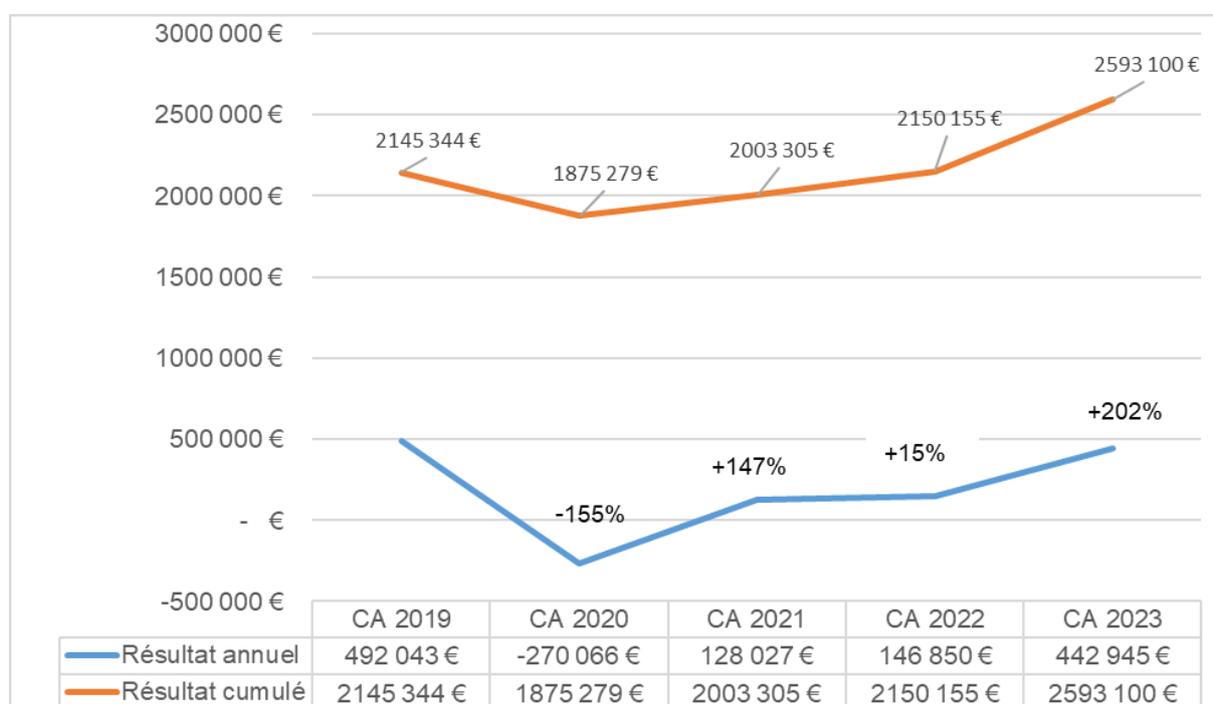
Enfin, les **atténuations de charge** atteignent **104 300 €**, en baisse de 41% (taux de réalisation de 73%). Elles prennent en compte la part agents des titres restaurant, à hauteur de 57 900 € et les remboursements des arrêts maladie par la Sécurité sociale et l'assurance du risque statutaire, à hauteur de 45 500 €. Ces remboursements sont en baisse par rapport à l'année 2022, où ils avaient été exceptionnellement importants.

LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	CA2023	Différence
Produits de gestion	9 925 885 €	10 170 662 €	244 778 €
Charges de gestion	9 609 913 €	9 590 600 €	- 19 313 €
Excédent brut de fonctionnement	315 972 €	580 063 €	264 091 €
Résultat financier	- 2 567 €	- 2 193 €	373 €
Résultat exceptionnel	- 20 908 €	3 045 €	23 953 €
Solde opérations d'ordre	- 145 647 €	- 137 969 €	7 678 €
Résultat de fonctionnement	146 850 €	442 945 €	296 095 €

Le **résultat de fonctionnement de l'exercice** s'améliore de 296 100 € et s'élève à **443 000 €**.

Le **résultat de fonctionnement cumulé** à l'issue de l'exercice 2023 se consolide donc et se porte à **2 593 100 €**.



3/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2023 à 236 000 €, intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

Chapitre budgétaire	CA 2022	CA 2023	Différence	Variation
16 - Emprunts	33 333,32 €	33 333,32 €	- €	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	12 753,60 €	37 513,60 €	24 760,00 €	194,14%
21 - Immobilisations corporelles	106 464,15 €	165 152,05 €	58 687,90 €	55,12%
Dépenses réelles	152 551,07 €	235 998,97 €	83 447,90 €	54,70%

Les dépenses d'équipement représentent 202 700 €.

Elles ont porté sur :

- Le système d'information : l'équipement des utilisateurs (dernière année du plan de renouvellement des postes de travail sur trois ans) à hauteur de 81 000 € et l'évolution de solutions applicatives et de l'infrastructure à hauteur de 38 600 € ;
- Le bâtiment : des travaux d'amélioration et de sécurité à hauteur de 36 900 €, dont d'important travaux de rénovation de la chaufferie pour un montant de 19 200 € ;
- L'acquisition d'un véhicule à hauteur de 37 200 € ;
- L'acquisition de mobilier à hauteur de 8 700 € ;
- L'acquisition de matériel médical à hauteur de 300 €.

Le remboursement en capital de la dette est stable, à 33 333 €, résultant d'un emprunt unique d'un montant de 400 000 € sur 12 ans (jusqu'au 1^{er} février 2029), contracté en 2017 auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 1,12%.

L'encours de la dette s'élève à 175 000 €, portant la capacité de désendettement à 0,30 année, ratio tout-à-fait favorable.

Au 31 décembre 2023, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 27 850 €. Ils correspondent aux dépenses suivantes :

- Remise en état des lames brise soleil : 1 351 €
- Matériel médical : 675 €
- Matériel de bureau : 2 704 €
- Sauvegarde informatique : 11 384 €
- Matériel informatique : 11 736 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement se limitent au **FCTVA**, d'un montant de 27 400 €.

La **provision pour amortissement** (recette d'ordre en investissement, venant compenser la provision pour amortissement, dépense d'ordre en fonctionnement), s'élève en 2023 à 138 000 €.

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

	CA 2022	CA 2023
Dépenses réelles d'investissement	152 551,07 €	235 998,97 €
Recettes réelles d'investissement	57 984,61 €	22 422,80 €
Solde opérations d'ordre	145 647,25 €	137 969,00 €
Résultat d'investissement	51 080,79 €	- 75 607,17 €

Le **résultat d'investissement de l'exercice** est déficitaire de **75 600 €**, portant le **résultat cumulé** à **600 800 €**.

